



CONDITIONS GENERALES DE VENTE MOULIN MECKERT DIEMER

GAMME MOULIN DES MOINES

Les présentes conditions générales de vente sont relatives aux ventes vers les enseignes des magasins spécialisés intervenant en France Métropolitaine uniquement.

Commande :

Les présentes conditions de ventes s'appliquent du seul fait qu'une commande est passée à Moulin des Moines ; Marque du Moulin Meckert Diemer commercialisant les produits Moulin des Moines. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation écrite de Moulin des Moines, inopposable. Pour une première commande, veuillez préciser votre adresse complète, vos numéros de téléphone et fax, votre email et joindre un KBIS / relevé d'Identité Bancaire / RC / TVA Intracommunautaire.

Prix :

Les prix triples net s'entendent en net hors taxes, emballage compris, départ usine, FRANCO pour une facture d'un montant supérieur à 390 euros. Une participation au transport sera demandée pour toute commande inférieure à 390 euros. Tout reconditionnement par quantité inférieure à 1 carton fera l'objet d'une majoration de 5%. La facturation s'effectuera sur la base du tarif en vigueur lors de la passation de commande. Les prix peuvent être sujets à révision à tout moment sans préavis en fonction des tarifs de nos propres fournisseurs ou dans le cadre d'une raréfaction des matières premières et une hausse des cours anormale qui aurait pour conséquence la vente à perte.

Indices :

Dans le cadre de la renégociation du prix amont et aval, en conformité avec les articles **L441-8, L443-4, L443-8 et L631-24**, Dans la difficulté d'avoir des indices bio officiels, nos indices d'aides de nos références sont l'Euronex (bourse des MP et énergie), et le petit meunier pour les MP et les céréales bio. Les autres coûts des consommables et emballages seront aussi à inclure dans toutes renégociations.

Livraison :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont sans garantie. Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu à aucune retenue, indemnité, dommage et intérêt ou compensation. Le transport des produits Moulin des Moines a lieu au seul risque de l'acheteur. En conséquence, celui-ci a l'obligation de contrôler les marchandises à leur livraison. Toute réserve en cas de perte ou d'avarie doit être inscrite sur les documents de transport et un double du bordereau doit être immédiatement envoyé à Moulin des Moines pour que nous puissions vous établir un avoir après régularisation avec le transporteur. Nous informons d'un possible taux de rupture important à tout moment et sur toutes les références. La rupture ne peut donner lieu à aucune retenue, indemnité, dommage, et intérêt ou compensation au titre de quelque cause ou préjudice que ce soit. La société ne gère pas les reliquats des commandes. Il convient donc de repasser commande du ou des produits en rupture.

Fermeture annuelle et jours fériés spécifiques à l'Alsace :

L'entreprise ferme tous les Ans entre la période des fêtes de Noël et du Nouvel An. Veuillez anticiper vos besoins avant cette période. L'Alsace préserve une spécificité de jours fériés. Le vendredi de Pâques et le lundi de Pentecôte sont fériés.

Qualité :

Moulin des Moines réserve le plus grand soin à la préparation de ses produits et commandes. Si toutefois en cas de non-conformité dont la responsabilité incomberait de façon certaine à Moulin des Moines, l'obligation de cette dernière serait forfaitairement limitée au remplacement de la qualité non conforme et ne peut donner lieu à aucune retenue, indemnité, dommage, et intérêt ou compensation au titre de quelque cause ou préjudice que ce soit.

Conservation :

Nos produits n'ayant subi aucun traitement, ils doivent être stockés dans un endroit frais et sec. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte au-delà d'un mois à partir de la date d'expédition.

Egalim 3 :

Dans l'éventualité d'un contrat spécifique nos CGV seront notifiés. Le contrat sera sous le cadre de l'option Egalim en point 2 de l'article L 441-1-1, I.2°, . L'équilibre significatif de tout accord devra être appuyé de contrepartie significative. En cas de changement important des coûts, la clause de revoyure s'imposera. Régulièrement nous serons en proposition sur l'évolution des solutions de la supply chaine, concernant les couts matières et les anomalies de pénalités. Les échanges se feront par proposition de Rdv, présentiel ou visio.

Il est précisé qu'aucune pénalité n'est acceptée.

Philosophie de l'entreprise :

Moulin des moines est 100% BIO, 100% ECOLO

En activité familiale depuis 9 générations qui en 1970 passe au high-tech bio.

Des meuniers y travaillant de génération en génération, pour élaborer les meilleurs produits bio en phase avec nos consommateurs d'aujourd'hui. Le recyclage des déchets, l'économie circulaire, la production d'énergie verte et l'innovation sont au cœur de nos préoccupations pour constamment évoluer vers des produits plus responsables pour l'homme et la nature.

Conditions de paiement :

1% d'escompte pour tous paiements comptants. **Par chèque bancaire ou traite LCR ou virement à trente jours de la date de livraison.** Les traites à l'acceptation sont à nous retourner dans un délai de 8 jours. Le retard des règlements des sommes dues doit obligatoirement intervenir avant 60 jours après l'émission de la facture conformément à l'article 21 de la Loi de modernisation de l'économie. Au-delà de l'échéance, les factures non honorées seront mises en recouvrement auprès de la SFAC, Coface ou autre organisme habilité, avec facturation des frais d'encaissement à votre charge.

En cas de non-paiement à l'échéance, il sera immédiatement demandé une pénalité égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal. A la première échéance non payée, le solde sera immédiatement disponible. Si nous sommes amenés à recouvrer amiable ou judiciairement par notre service contentieux, il sera appliqué une clause pénale de 15% et des intérêts de retard seront 1,5% mensuels. Ces pénalités sont indépendantes de tous dommages et intérêts (art. 700 du NCPC) qui pourront être demandés en cas de procédure. Les commandes ne sont expédiées que si toutes les factures sont payées à l'échéance convenue. Une indemnité forfaitaire de 40€ sera due pour tout retard de paiement conformément au décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012. La compensation n'est pas acceptée. Toute compensation s'apparentera à une déduction d'office injustifiée et donc à un défaut de paiement. Les frais de dossier seront de 150€.

Demande particulière ou contrat :

Toute demande non conforme à notre mode de fonctionnement habituel, fera l'objet d'une facturation pour prestation de service liée à la demande.

Réserve de propriété :

Les marchandises restent la propriété de Moulin Meckert Diemer Moulin des Moines jusqu'au paiement intégral de la vente. En cas de défaillance, Moulin Meckert Diemer Moulin des Moines sera en droit de revendiquer les marchandises par simple lettre recommandée.

Attribution de compétence :

En cas de litige ou de contestation, le Tribunal de Commerce de Strasbourg sera, de convention expresse, seul compétent.

Certification :

Moulin Meckert Diemer Moulin des Moines est concessionnaire de la marque DEMETER. Contrôlée par BUREAU ALPES CONTRÔLES, 3 Bis Imp. des Prairies, Annecy-Le-Vieux, 74940 ANNECY, code FR-BIO-15.

Lexiques des sigles et abréviations :

AB: Produit de l'Agriculture biologique transformé avec 95 à 100% d'ingrédients biologiques.

DEMETER: Produits de l'Agriculture Biodynamique transformé avec 95 à 100% d'ingrédients biologiques.

Assurance

Contrat d'Assurance Responsabilité Entreprise :

N°10681500C/0001 GROUPAMA 30 boulevard de Champagne 21078 DIJON CEDEX.

La garantie du présent contrat produit ses effets dans le monde entier.

Pour passer votre commande :

Tél.: 03 90 29 11 80 - Fax: 03 88 51 00 18 - Email: commande@moulin-des-moines.com

EDI : Voir avec notre service ADV pour les solutions et l'installation au cas par cas.

Membre des organismes suivants :

ANIA / FEEF / SYNABIO /